MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général - Service des ressources humaines Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales Département du recrutement, de la mobilité et de la formation Pôle recrutement et parcours professionnels 182 rue Saint Honoré - 75 033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 3 0 JUIN 2016

CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE MAÎTRES-ASSISANTS DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Groupe de disciplines « Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine » Discipline « Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine »

Session 2015

Le jury, réuni le 30 juin 2016 au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Bernard POUYET, a arrêté comme suit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

Aucun candidat admis

Le président du jury

Bernard POUYET

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.